

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Alain  
DECOURCHELLE**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025  
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025  
(accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention sur le PIG Pacte Territorial France Rénov 2025-2029**

**Le conseil communautaire du 19 décembre 2024 s'est engagé à contractualiser avec l'Etat sur la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) au plus tard le 31 mars 2025 pour une période de 5 ans sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.**

**Il est proposé d'approuver le Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial - France Rénov (PIG PT-FR) pour la période 2025-2029.**

\*\*\*

Le PIG PT-FR - fusion entre les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Programmes d'intérêt Général dits « généralistes » et le programme CEE service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) - est une convention de 5 ans entre l'Etat et les collectivités territoriales instaurant un service public accessible à l'ensemble des ménages du territoire tous revenus confondus afin de balayer l'ensemble des thématiques de la rénovation de l'habitat.

La mise en place du PIG PT-FR de Quimper Bretagne Occidentale doit permettre la poursuite du processus de réhabilitation du parc privé enclenché par les OPAH précédentes.

Il doit en outre contribuer à la valorisation du parc privé en incitant les propriétaires, de résidences principales occupées, louées ou vacantes, à entreprendre des travaux d'amélioration.

Ceci participe également à la dynamique et l'attractivité des centralités.

L'ambition de la collectivité est de poursuivre sa politique d'amélioration de l'habitat construite autour de plusieurs orientations fortes :

- favoriser l'autonomie des personnes dans leur logement ;
- lutter contre le mal logement en mobilisant le parc de logements dégradés ;
- lutter contre la précarité énergétique en encourageant l'amélioration thermique des logements anciens ;
- développer le parc locatif privé avec un loyer attractif.

Pour atteindre ces objectifs, deux axes opérationnels sont identifiés :

- mettre en place un dispositif d'accueil, de conseils et d'orientation des ménages de QBO qui ambitionnent de rénover leur logement ;
- mener une animation territoriale active permettant de repérer les logements dégradés et sensibiliser les ménages concernés par les dispositions d'amélioration.

La convention a vocation à répondre à ces différents enjeux aux travers de ses champs d'intervention que sont la dynamique territoriale et l'information conseil-orientation avec la mise en place d'un guichet unique.

Cette convention prévoit d'accueillir, informer, orienter 6000 ménages du territoire de Quimper Bretagne Occidentale dans leur projet d'amélioration de leur logement sur la période de 5 ans.

Un accord cadre de partenariat entre QCD et les EPCI de la Cornouaille précisera les modalités de mise en œuvre du réseau Tynéo sur l'ensemble du territoire.

Cet accord cadre sera complété par une convention annuelle d'application bilatérale signée entre QCD et chaque territoire afin de préciser les missions dévolues au réseau Tynéo dans le cadre du PIG PT-FR.

Le PIG PT-FR 2025-2029 mobilisera un investissement prévisionnel sur 5 ans de 823 955 € dont 411 977 € financés par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), soit 50 % du coût total du pacte territorial.

La Région Bretagne a confirmé sa participation dans les mêmes conditions que les années précédentes dans le cadre du programme SARE, soit à hauteur de 25 % minimum. La Région participe donc à parts égales avec Quimper Bretagne Occidentale, soit un soutien annuel de 41 198 €.

Le pacte territorial par ailleurs permet de valoriser les actions d'informations et conseils menées par QBO et ses partenaires. Outre le coût du réseau Tynéo, sont donc financées dans le pacte territorial, une partie des missions de l'ADIL et la participation de QBO au salon de l'habitat par exemple.

La mise en œuvre du pacte territorial permet donc à la collectivité à la fois d'être mieux financée par l'Etat (à hauteur de 50 %) que dans une opération programmée d'amélioration de l'Habitat OPAH sur le volet animation (à hauteur de 35 %) et d'y incorporer toutes les actions initiées par QBO afin de renseigner et informer les ménages sur les questions de rénovation de l'habitat.

A titre comparatif, en 2024, la collectivité a financé ces missions (OPAH, réseau Tynéo, missions ADIL, salon habitat), à hauteur de 88 694 €. La mise en œuvre du pacte présente un impact positif pour l'agglomération, le coût étant réduit à 41 198 € grâce aux subvention cumulées de l'Etat et de la Région.

Si les subventions publiques excèdent 80 %, la part de financement de l'Etat diminuera pour que QBO assure a minima 20 % du coût du pacte c'est-à-dire 32 958 € annuel.

Ce projet de convention élaborée de manière concertée avec les services de l'ANAH, précise le périmètre d'intervention, les différentes actions prévues, les objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que les engagements financiers prévisionnels des parties.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver le Programme d'Intérêt Général Pacte Territorial France Rénov pour la période 2025-2029 ;
- 2- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer la convention ;
- 3- d'autoriser la sollicitation de toute subvention mobilisable pour la mise en œuvre de cette opération.